

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### Décision du Président n°2023-052

**Objet : Culture - médiathèques - convention avec Julien SANDREL, écrivain**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer une convention dans le cadre d'une rencontre littéraire avec Monsieur Julien SANDREL, écrivain, et animée par Madame Caroline NOËL, mercredi 27 septembre 2023 à 19h30 à la médiathèque de Giromagny,

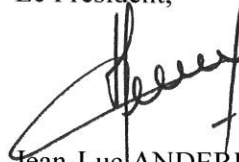
**Article 2** : de verser la somme de 286,76 € TTC pour la prestation citée à l'article 1<sup>er</sup>,

**Article 3** : ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 22 septembre 2023,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER.

